

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°AN 2024-03 du 03 février 2024 au 16 février 2024

AN05120240216466

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-4, L.452-24 et L.452-36

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE le 16 février 2024



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

| N° de déclaration | Grade | Intitulé du poste | Motif d'annulation | Collectivité | Date d'annulation | N° du précédent arrêté |
|--------------------------|----------------------|---|---------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------|
| V0512310012208 64001 | Adjoint technique | Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie | Annulation du recrutement | BLANCS-COTEAUX | 13/02/2024 | 05120231016526 |